



Négociations Annuelles Obligatoires

8 novembre 2023

La Direction a présenté sa première proposition :

- Augmentation générale de 100 € en janvier 2023 pour tous les salariés
- Budget Augmentation Individuelle de :
 - 0,5 % pour les coefficients jusqu'à 305 en avril 2023
 - 1,5 % pour les coefficients à partir de 335 et cadres en juillet 2023
- Revalorisation de la grille des salaires de 4,5% en mars 2023 pour les coefficients de 170 à 240.
- Commission de suivi de l'accord en juillet 2023 au plus tard portant uniquement sur les frais de santé et la révision du SMIC par rapport à la grille des salaires.

Le SNI-UNSA a déclaré que cette proposition n'était pas suffisante et maintient une demande d'augmentation générale en pourcentage pour préserver une répartition équitable.

De plus, nous avons réitéré notre demande de prime de carrière pour les salariés au-delà de 15 années d'ancienneté afin de reconnaître leur investissement.

PROCHAINE REUNION LE 14 NOVEMBRE à 14h